



## Directive 385 (1979)<sup>1</sup>

# Conséquences de l'augmentation du prix de l'or

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Prenant connaissance :
  - a. de l'escalade et des fluctuations sans précédent récemment observées dans les prix de l'or, qui remettent en cause la valeur de nombreuses devises nationales ;
  - b. du ralentissement des échanges commerciaux mondiaux ;
  - c. de la réduction de la croissance économique des principales puissances par suite des difficultés liées à l'inflation et des problèmes monétaires et énergétiques ;
  - d. de la révision prochaine des prix du pétrole par les pays de l'OPEP ; et
  - e. de la faiblesse du dollar des Etats-Unis, de l'instabilité des taux monétaires et du chaos pouvant résulter d'éventuelles réévaluations concurrentielles entre les pays,
2. Exprime son inquiétude sur ces questions fondamentales pour la prospérité mondiale ; et
3. Charge sa commission des questions économiques et du développement d'examiner ces problèmes instamment et d'en faire rapport à l'Assemblée dans les plus brefs délais.

---

1. Voir [Doc. 4427](#), proposition de directive. Texte adopté par l'Assemblée le 9 octobre 1979 (1<sup>e</sup> séance).

